



Parc d'aventures Pyrénées-Hô
 31440 CIERP-GAUD
 Tel : 05 61 94 08 36
 Fax : 05 61 94 07 91
 Email : infos@pyrenees-ho.com

**FICHE DE RESERVATION 2018
 "NUIT EN FORÊT"**

Code identification:

| | | |
|------------------------------------|------------------|-------------|
| Nom du Groupe / Organisme : | Nuit du : | Au : |
|------------------------------------|------------------|-------------|

Libellé et adresse précise de facturation :

Jour et Heure d'arrivée au parc :

| | | |
|--------------|--------------|----------------|
| Tel : | Fax : | Email : |
|--------------|--------------|----------------|

PRESTATIONS NUIT EN FORÊT

| | Tarifs | Nb | Total |
|---|---------------|---------------|--------------|
| 6 TIPIS accueillant de 1 à 5 personnes par tipis | 49 € /tipi | Nb de tipis : | |
| 1 CABANE TRAPPEUR accueillant de 1 à 4 personnes | 59 € / cabane | | |
| 1 CARBET accueillant de 1 à 18 personnes | 9 € /pers | | |
| PETIT CARBET accueillant de 1 à 12 personnes | 9 € /pers | | |

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

| | | | |
|--|---------------|--|--|
| Lit fait (drap, couette, oreillers) | 8 € /lit | | |
| Petit déjeuner (boisson chaude au choix, jus d'orange, viennoiserie, pain frais, confiture, beurre, nutella...) | 6,50 € /pers. | | |

TOTAL :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Réservation : Elle devient ferme lorsque le règlement est arrivé à Pyrénées Hô
Annulation du fait des participants : Plus de 15 jours avant la date de l'activité : remboursement intégral.
 Moins de 15 jours avant la date de l'activité ou en cas de non présentation des participants, le règlement n'est pas remboursé.
Annulation du fait de Pyrénées Hô : Remboursement intégral du règlement.
Modification du programme ou de date : Si pour des raisons particulières et imprévisibles le programme prévu ne peut être réalisé, un programme de remplacement sera étudié et décidé en accord avec le responsable du groupe.

| | |
|---|--|
| Pour réserver, veuillez régler la totalité de votre formule, soit : | |
| Date: | |
| Signature: | |

N'oubliez pas : couchage, lampe et «kit allume feu» si vous souhaitez faire des grillades

L'ACCES AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR
 FONCTIONNEMENT DES «NUITS EN FORET» : EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE PYRÉNÉES-HÔ

ARTICLE 5 : Les nuits en forêt

L'espace «nuits en forêt» est un lieu d'hébergement de courte durée, (décalé dans la forêt), sur lequel il n'y a ni eau, ni électricité. Il est divisé en plusieurs espaces :

La zone tipis avec un feu de camp au milieu,

La zone carbet avec un feu de camp,

La zone hamac,

Le repaire (abri couvert) avec des tables, des bancs et un feu de camp,

L'espace sanitaires secs à lombric compostage.

La prestation fournie comprend :

La mise à disposition d'un hébergement équipé d'un matelas ou d'un hamac,

L'utilisation des espaces communs (feu de camp, abri couvert et sanitaires secs),

L'utilisation de l'espace douche ouvert de 18h00 à 10h00 (près de l'accueil, en partie basse du site),

L'accès à un parking privé à l'intérieur du parc, pour la nuit de 18h00 à 10h00,

L'acheminement des affaires avec un véhicule tout terrain.

Conditions d'accès spécifiques :

S'être acquitté d'un droit d'accès à la formule «nuit en forêt», ainsi qu'à l'une des formules activités : «défi des 2 éléments», «défi des 4 ou 5 éléments» ou «out parc» : escalade, canyon ou via ferrata.

Avoir pris connaissance du présent règlement.

Pyrénées hô n'étant pas un centre d'hébergement, la direction se réserve le droit de limiter les nuitées en fonction du nombre et de la durée des activités réalisées.

Les animaux de compagnie sont interdits.

HORAIRES D'ARRIVEE :

17H00 : Hors juillet et août

18H00 : En juillet et août

A l'heure d'arrivée, un membre de l'équipe se tiendra à votre disposition à la buvette, pour :

S'assurer que vous ayez pris connaissance du règlement,

Répondre à vos questions,

Vous expliquer en détail le fonctionnement,

Organiser l'acheminement de vos affaires vers l'espace «nuits en forêt».

Comportement dans l'enceinte du parc à partir de 18h00 jusqu'à 10h00 (pour les autres horaires se reporter aux autres articles).

Afin de satisfaire toutes les personnes ayant choisi de passer une nuit décalée, la direction demande à tous ses clients d'adopter un comportement respectueux et responsable.

Faites du feu uniquement dans les espaces prévus à cet effet,

Ne fumez pas dans les hébergements, mais uniquement autour des espaces feu de camp,

Ramassez tous vos déchets, même les plus petits (morceaux de papier aluminium, emballages des bonbons, mégots etc.),

Respectez vos «voisins», ne créez pas de nuisance sonore. Organisez-vous!!!

Veillez à ce que les enfants restent dans les zones prévues et ne partent pas sur les chemins, pour leur sécurité,

Prenez connaissance des panneaux spécifiques à l'utilisation de chaque espace,

Ne dégradez pas les hébergements (toiles des matelas, tipis etc.).

La direction se réserve le droit de facturer toute dégradation constatée.

Il est strictement interdit d'amener un véhicule personnel dans l'enceinte du parc, hors parking prévu à cet effet.

Il est interdit d'utiliser toutes les installations ludiques ou sportives du parc en dehors des horaires d'ouverture.

Sécurité et environnement

Pour votre sécurité, vous trouverez des extincteurs sur chaque espace d'hébergement. Attention, tout « dégouillage » non justifié vous sera facturé en moyenne 250 € (frais de déplacement du technicien + remplissage).

Une liste du personnel médical de garde est affichée, au repaire, au carbet et à la cabane trappeur.

HORAIRES DE DEPART :

9H30/10H00 : Le personnel du parc acheminera vos affaires, préalablement rangées, par vos soins, dans la remorque, vers votre véhicule.

9H30/10H00 : Vous devrez sortir votre véhicule du parc.

Petits déjeuner sur place:

Les petits déjeuners, sont commandés lors de la réservation et sont servis en terrasse à la buvette entre 9 h et 10 h.

Pour les groupes : prévoir de la vaisselle jetable, le parc n'étant pas encore équipé d'espace de lavage qui serait plus écologique.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne :

Ne respectant pas les consignes,

Ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres,

Ayant un comportement irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement.

La direction se réserve le droit prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

LA SOCIETE PYRENEES HÔ N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITE EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE OU DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du parc et du parking.

La Direction